



ST MARCEL AUTO ÉCOLE

AUTO . MOTO . BATEAU

Permis AM

(Brevet de Sécurité Routière)

Le Permis AM se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique :

- La partie théorique **ASSR 1° ou 2° niveau** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) ou **ASR** (Attestation de Sécurité Routière)
- La partie pratique **BSR** est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger dès l'âge de 14 ans.

Le jeune doit obligatoirement suivre **7 heures** de formation min

Le programme porte sur les 4 séquences suivantes :

Séquence 1 : formation pratique hors circulation (2 heures)

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles.
- Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- Maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 2 : formation pratique en circulation (4 heures)

- Démarrer, ralentir ou immobiliser le véhicule qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- Rechercher des indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter son allure, apprécier et maintenir les distances de sécurité.
- Choisir la position sur la chaussée, franchir les différents types d'intersections, changer de direction.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite du véhicule et aux cas d'accidents les plus caractéristiques les impliquant.

Les leçons, dispensées par un formateur spécialiste moto, s'effectuent sur des scooters **LUDIX**

Composition du dossier d'inscription :

- 2 Photos d'identité
- 1 Copie recto/verso d'une pièce d'identité
- 1 Copie justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 Copie recto/verso d'une pièce d'identité d'un parent figurant sur le justificatif de domicile
- 1 Attestation d'hébergement
- 1 Copie ASSR 1er ou 2ème niveau (pour les élèves nés à partir du 01/01/1988)

ST MARCEL AUTO ÉCOLE

2, rue de la poste 27950 ST MARCEL

02 32 51 31 15

06 75 15 24 16

saintmarcelautoecole@gmail.com

www.st-marcel-auto-ecole.fr

 www.facebook.com/SaintMarcelAutoEcole

Leçons de conduite

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Permanence secrétariat

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h